

## COMMUNIQUE DE PRESSE

« L'arrêté loup illustre une politique et une méthode clientélistes scientifiquement infondées et inadaptées. Au-delà elle révèle l'inaptitude du gouvernement à s'attaquer aux vrais problèmes du pastoralisme ».

La décision prise par arrêté du 17 juin dernier par Madame OLIN, allant à rebours de l'appréciation du Conseil d'Etat relative à l'autorisation de tir du loup dans l'Isère, témoigne de l'inaptitude de ce gouvernement à s'appliquer les leçons magistrales que le Président ne cesse de donner aux chefs d'Etats du monde entier. On attendait un premier acte que la Ministre novice puisse donner comme symbole fort et comme ton à son projet d'action nous voilà fixés !.... Ces autorisations ne garantissent absolument pas le prélèvement des loups déviants, elles peuvent aboutir au tir sans identification préalable, au risque de déstructurer de petites meutes et donc de créer des loups sporadiques qui auront eux moins de chance de chasser du gibier et paradoxalement se porteront plus sur les moutons...

La politique de tirs qui se dessine maintenant met une espèce en danger alors même que son seuil de viabilité n'est pas atteint et relève d'un clientélisme basique, qui par ailleurs remise les véritables difficultés de la filière ovine et du pastoralisme français. Dois je rappeler que les pertes dues ou attribuées aux loups constituent de loin une des moins importantes, voire la plus faible.

Ainsi pour illustration mentionnons les chiffres officiels pour 1998, pour les Alpes (PACA et Rhône Alpes) qui sont criants : la brucellose principale zoonose du mouton et la mortalité en estive, due à d'autres pathologies et à différents accidents ont tué en 1998 31 500 moutons, les chiens errants en ont égorgés 15 000 environs, alors que les loups 1006 très exactement soit 0,12% du cheptel de 850 000 bêtes ! De qui se moque-t-on ! En 2005 l'ennemie numéro 1 reste la brucellose !

Je dénonce donc vivement ceux qui crient à l'abandon du pastoralisme taisant les difficultés réelles et chroniques des bergers face notamment à l'importation des moutons néo-zélandais et britanniques qui représentent plus de 60% de la viande de mouton proposée sur le marché français et à son impact à la baisse sur le cours de la viande ovine. Je condamne ces politiques qui ramènent scandaleusement la responsabilité des malheurs de la filière à la présence du loup...plutôt que d'œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des bergers et à l'augmentation de leurs revenus. L'argument paraît sortir tout droit du Moyen-âge, où les animaux mal aimés étaient rendus responsables de toutes les calamités... Dès lors l'attitude du gouvernement relève de la désinformation et de l'obscurantisme !

Je rappelle enfin que selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, la France est au 4e rang mondial pour les espèces animales menacées et au 9e rang pour les plantes, selon la Liste Rouge de l'UICN.

D'après, un document intitulé « La France et la biodiversité – enjeux et responsabilités », au cours des trente dernières années, elle a perdu 50 % de ses zones humides, et de ses espèces animales, seul 1,2 % de la superficie de la France est protégée par des parcs nationaux ou des réserves naturelles alors qu'un quart du territoire métropolitain est considéré comme écologiquement important. Cet état des lieux préoccupant mériterait sans doute une politique plus volontariste et responsable du gouvernement.

Geneviève P-GAILLARD,  
Membre de l'ancienne mission parlementaire sur le loup  
Présidente du Groupe d'Etude parlementaire sur la protection des animaux  
Niort le 21 juin 2005